

From: NNHPD Consultation / DPSNSO (HC/SC) <nnhpd.consultation-dpsnso@notification.canada.ca>
Sent: November 18, 2025 7:20 AM
To: daniel.sin@cyctek.com
Subject: Update on the implementation of fees for natural health products / Mise à jour sur la mise en œuvre des frais pour les produits de santé naturels



Le français suit...

Dear stakeholders,

On May 12, 2023, Health Canada launched a public consultation regarding its [Proposed fees for natural health products](#) (NHPs). Based on feedback received from the initial consultation, Health Canada developed and published a [revised fee proposal](#) on March 27, 2024. Among other things, the revised proposal indicated that fees would be phased in over a 7-year period with a targeted coming-into-force date of December 1, 2025. The proposal also stated that Health Canada would publish fees in the Canada Gazette, Part II ahead of implementation, which has not taken place.

To be clear, cost recovery for NHPs will not occur on December 1, 2025.

As you may know, the government launched a [Red Tape Review](#) that called on departments and agencies to review their regulations, including how they are administered, and develop reports detailing their progress. On September 8, 2025, Health

Canada and the Public Health Agency of Canada published their [report on red tape reduction](#). At a high level, the report outlines the actions we are committed to taking:

- introducing a simple registration process for certain NHPs and Non-Prescription Drugs (NPDs) and reducing pre-market requirements where post-market oversight is more appropriate
- introducing flexible risk-based vigilance requirements for all NHPs and NPDs
- amending regulations for NHPs to allow more flexible labelling requirements
- introducing modern, flexible regulations for NPDs with simplified requirements to expedite product approvals

Our focus is on advancing the policy and regulatory changes set out in the Red Tape Review report. We will revisit the NHP cost recovery proposal once the program adjustments have been made, recognizing that these will impact the NHP program costing model. These adjustments will take time, and we will continue to engage with you as we advance these initiatives.

Natural and Non-prescription Health Products Directorate
Health Canada, Government of Canada
nnhpd.consultation-dpsnso@hc-sc.gc.ca

To ensure you receive our messages without issue, please add this email address, nnhpd.consultation-dpsnso@notification.canada.ca, to your contacts or safe sender list. This will help prevent our emails from being filtered into your junk or spam folder.

Chers intervenants,

Le 12 mai 2023, Santé Canada a lancé une consultation publique concernant sa [proposition de frais pour les produits de santé naturels](#) (PSN). À la lumière des commentaires reçus lors de la consultation initiale, Santé Canada a élaboré et publié une [proposition révisée de frais](#) le 27 mars 2024. Entre autres, la proposition révisée indiquait que les frais seraient mis en œuvre progressivement sur une période de sept ans, la date d'entrée en vigueur prévue étant le 1er décembre 2025. La proposition précisait également que Santé Canada publierait les frais dans la Gazette du Canada, partie II, avant leur mise en œuvre, qui n'a pas eu lieu.

Pour être clair, le recouvrement des coûts pour les PSN n'aura pas lieu le 1er décembre 2025.

Comme vous le savez peut-être, le gouvernement a lancé un [examen du fardeau administratif](#) qui demandait aux ministères et aux organismes de revoir leurs règlements, y compris leur mode d'administration, et de rédiger des rapports détaillant leurs progrès. Le 8 septembre 2025, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada ont publié leur [rapport sur la réduction du fardeau administratif](#). De manière générale, le rapport décrit les mesures que nous nous sommes engagés à prendre :

- introduire un processus d'enregistrement simple pour certains PSN et médicaments sans ordonnance (MSO) et réduire les exigences préalables à la mise en marché lorsque la surveillance après la mise en marché est plus appropriée
- introduire des exigences de vigilance flexibles et fondées sur les risques pour tous les PSN et MSO
- modifier la réglementation relative aux PSN afin d'assouplir les exigences en matière d'étiquetage
- introduire une réglementation moderne et souple pour les MSO, avec des exigences simplifiées afin d'accélérer l'approbation des produits

Nous nous concentrons sur la mise en œuvre des changements politiques et réglementaires énoncés dans le rapport sur l'examen du fardeau administratif. Nous réexaminerons la proposition de recouvrement des coûts des PSN une fois que les ajustements du programme auront été effectués, en reconnaissant que ceux-ci auront une incidence sur le modèle de calcul des coûts du programme des PSN. Ces ajustements prendront du temps, et nous continuerons à collaborer avec vous à mesure que nous ferons progresser ces initiatives.

Direction des Produits de santé naturels et sans ordonnance
Santé Canada, Gouvernement du Canada
nnhpd.consultation-dpsnso@hc-sc.gc.ca

Pour vous assurer de recevoir nos messages sans problème, veuillez ajouter cette adresse courriel, nnhpd.consultation-dpsnso@notification.canada.ca, à votre liste de contacts ou d'expéditeurs sûrs. Cela aidera à éviter que nos courriels ne soient filtrés dans votre dossier de courrier indésirable ou de pourriels.